ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

conventions avec les praticiens

Question écrite n° 51413

Texte de la question

M. Robert Lamy appelle l'attention de Mme la ministre de l'emploi et de la solidarité sur les préoccupations des masseurs-kinésithérapeutes quant à la décision de baisser de 3 % leurs tarifs d'honoraires. Cette mesure qui a été prise sans réelle concertation avec les représentants de la profession risque d'entraîner non seulement une pénalisation aveugle des professionnels, « coupables » ou non, de dérapages constatés par les chiffres des seuls organismes sociaux, mais également une dégradation de la qualité des soins. En conséquence, il lui demande de bien vouloir procéder à un réexamen de cette décision.

Données clés

Auteur : M. Robert Lamy
Circonscription : Rhône (8e circonscription) - Rassemblement pour la République
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 51413
Rubrique : Assurance maladie maternité : généralités
Ministère interrogé : emploi et solidarité
Ministère attributaire : affaires sociales, travail et solidarité

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 25 septembre 2000, page 5482